



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
20 janvier 2011
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 octobre 2010, à 15 heures

Président : M. Chipaziwa (Zimbabwe)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*Territoires non traités dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-59230X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 50 de l'ordre du jour : Coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace (suite)

Projet de résolution A/C.4/65/L.2/Rev.1 sur la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace

1. **M^{me} Miculescu** (Roumanie), qui présente le projet de résolution A/C.4/65/L.2/Rev.1, déclare que ce texte est soumis à la Commission aux fins d'adoption – dans la version révisée approuvée par le Groupe de travail plénier.

2. **M^{me} Herity** (Secrétaire de la Commission), qui se réfère à l'article 153 du Règlement intérieur, donne lecture des paragraphes 16 et 33 du projet de résolution, et précise que ce texte n'aura pas d'incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. M^{me} Herity attire l'attention sur la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale et réaffirme que la Cinquième Commission est la Grande Commission de l'Assemblée qui a compétence en matière administrative et budgétaire; l'oratrice réaffirme également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. D'autre part, elle attire l'attention sur le paragraphe 67 du premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/7) – paragraphe soulignant que l'utilisation, dans le texte d'une résolution, de la formule « dans la limite des ressources disponibles » ou d'autres tournures du même type a un effet négatif pour la mise en œuvre d'activités, et que, par conséquent, ce type de formulation devrait être évité dans la mesure du possible.

3. *Le projet de résolution A/C.4/65/L.2/Rev.1 est adopté.*

Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Territoires non traités dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour) (suite)

Projet de résolution VI sur les questions des territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmans, des îles Turques-et-Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, des îles Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines (A/63/23, chap. XII)

4. **Le Président** déclare que le projet de résolution VI n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

5. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne), s'exprimant en tant que Rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, déclare que l'on est parvenu à un consensus au sujet du texte révisé, comme suit, du projet de résolution VI. Dans la section B I. du projet de résolution – qui concerne les Samoa américaines –, il convient d'insérer un nouveau paragraphe 1, disant : « *Prend note* des propositions d'amendement à la Constitution révisée des Samoa américaines, datant de 1967 – propositions adoptées lors de la quatrième convention constituante, en juin 2010 ». Tous les paragraphes suivants devront être numérotés de nouveau en conséquence, et le texte de l'actuel paragraphe 2 devrait être remplacé par le texte suivant : « 2. *Se félicite* des travaux du gouvernement et de la législature du territoire, conformément aux recommandations faites par la Commission d'étude du statut politique futur du territoire en prévision de la réunion de la convention précitée, et se félicite également des efforts déployés, dans ce domaine, par le gouvernement territorial, en vue de sensibiliser davantage l'opinion publique à cette convention ».

6. Dans la section B IX du projet de résolution, qui concerne Sainte-Hélène, le huitième paragraphe du préambule devrait être remplacé par le texte suivant : « *Notant également* qu'il importe d'améliorer les infrastructures de Sainte-Hélène et de rendre l'île plus facile d'accès, et prenant note aussi, à cet égard, de l'annonce de la Puissance administrante de Sainte-Hélène – le 22 juillet 2010 – concernant la construction d'un aéroport sur l'île de Sainte-Hélène »; quant au paragraphe 4 de ce même texte, il conviendrait de le remplacer par le paragraphe suivant : « 4. *Invite* la Puissance administrante à prendre en compte le caractère géographique unique de l'île de Sainte-Hélène lors du règlement, dans les meilleurs délais, des problèmes pouvant encore se poser au sujet de la construction de l'aéroport ».

7. Dans la section B X du projet de résolution, qui concerne les îles Turques et Caïques, le septième paragraphe du préambule devrait être remplacé par le paragraphe suivant : « *Notant* le report des élections dans le Territoire, ». D'autre part, l'ordre des paragraphes 1 et 2 devrait être inversé; la périphrase « et note également le point de vue exprimé par la

Puissance administrante, selon lequel les élections ne devraient pas être différées plus longtemps que nécessaire » devrait être ajoutée à la fin du paragraphe 3. Il conviendrait également d'ajouter un nouveau paragraphe – soit le paragraphe 4 –, qui dirait : « *Note* les consultations publiques importantes entreprises par le Conseiller sur la réforme constitutionnelle et électorale, ainsi que la poursuite du débat sur la réforme constitutionnelle et électorale dans le Territoire, et souligne l'importance de la participation, au processus de consultation, de tous les groupes et parties intéressés ». Tous les paragraphes suivants devront être de nouveau numérotés en conséquence, et l'actuel paragraphe 5 devrait être modifié et ainsi formulé : « 5. *Souligne* également l'importance, pour le Territoire, d'une Constitution qui reflète véritablement les aspirations et les souhaits de la population du Territoire, sur la base de mécanismes de consultation populaire ».

8. *Le projet de résolution VI, révisé oralement, est adopté.*

9. **M. Quarrey** (Royaume-Uni) se félicite de la reformulation d'une partie du projet de résolution VI, et ajoute que le texte final reflète mieux la situation des territoires concernés. Le Royaume-Uni s'est joint au consensus à ce sujet afin d'indiquer le soutien total des autorités britanniques au droit à l'autodétermination. Toutefois, le Royaume-Uni déplore que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation n'ait pas pleinement pris en considération la modernisation, dans un sens acceptable pour les deux parties, des relations entre le Royaume-Uni et ses Territoires d'outre-mer : cette nouvelle approche se fonde sur les principes de partenariat, de valeurs communes et du droit à l'autodétermination; par conséquent, comme les années précédentes, les autorités britanniques ne peuvent pas approuver certaines formulations du projet de résolution.

10. En ce qui concerne les îles Turques-et-Caïques, des efforts importants ont été déployés dans le sens de la réforme, d'une saine gestion financière et d'une bonne gouvernance, avec le concours de conseillers rémunérés par le Royaume-Uni – et ce, depuis la suspension du gouvernement ministériel. En dépit d'une réduction importante des dépenses publiques, la dette de 135 millions de dollars accumulée par le précédent gouvernement des îles subsiste; dès lors, le gouvernement britannique apportera une aide

financière afin de parvenir à un budget équilibré – tâche immense. Le processus de consultation en cours, avec les encouragements du gouvernement britannique et du Gouverneur des îles, va permettre d'informer les autorités britanniques du point de vue de tous les groupes du Territoire, et de la mise en place d'une nouvelle Constitution, susceptible d'aider le gouvernement du Territoire, démocratiquement élu, à bénéficier de bases saines en termes de finances et de gouvernance. Le Royaume-Uni n'a pas l'intention de différer les élections à l'infini; le ministre britannique des Territoires d'outre-mer fera une déclaration publique vers la fin de l'année 2010, afin de définir les étapes qu'il faudra encore franchir pour pouvoir organiser les élections.

11. En ce qui concerne Sainte-Hélène, le délégué britannique rappelle que son gouvernement a souligné que la construction d'un aéroport sur cette île était soumise à certaines conditions préalables, et que, dans ce domaine, le gouvernement de Sainte-Hélène, avait également des responsabilités à assumer.

12. **M. Díaz Bartolomé** (Argentine) déclare que son pays s'est également joint au consensus sur le projet de résolution du fait qu'il est totalement favorable au droit à l'autodétermination des peuples des 11 Territoires en question. Mais le délégué argentin rappelle également qu'aux termes de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, l'autodétermination n'est que l'un des deux principes fondamentaux de la décolonisation – l'autre étant l'intégrité territoriale. L'un des cas particuliers dans lesquels a dû s'appliquer ce principe d'intégrité territoriale a été celui des îles Malouines – qui a fait l'objet d'un projet de résolution adopté précédemment par la Commission. Le gouvernement argentin réaffirme sa volonté constante de reprendre les négociations avec le Royaume-Uni en vue de régler le problème de souveraineté, revendiquée par les deux pays, concernant les îles Malouines, les îles de Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes qui les entourent.

13. **M^{me} Pedros-Carretero** (Espagne) déclare que la délégation espagnole a également rejoint le consensus du fait que le principe d'autodétermination s'applique totalement aux Territoires couverts par le projet de résolution VI; mais l'Espagne rappelle également que le droit à l'autodétermination n'est pas le seul principe pertinent en matière de décolonisation, et que, dans certains cas, le principe d'intégrité territoriale s'applique également. C'est le cas, par exemple, de

Gibraltar, qui a fait l'objet d'une autre résolution, adoptée également par consensus. Afin de faire progresser le processus de décolonisation de Gibraltar, l'Espagne est prête à favoriser un règlement définitif, qui ne pourra résulter que de négociations directes avec le Royaume-Uni, sur la base des intérêts et des aspirations de ce territoire et de ses habitants.

14. **M. Quarrey** (Royaume-Uni) souhaite dire très clairement que le Royaume-Uni ne peut accepter l'affirmation selon laquelle les populations de Gibraltar et des îles Falkland ne jouiraient pas du droit à l'autodétermination.

15. **M. Díaz Bartolomé** (Argentine) réaffirme la position du gouvernement argentin, à savoir que les îles Malouines, les îles de Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes qui les entourent sont partie intégrante de l'Argentine et un ensemble de territoires illégalement occupés par le Royaume-Uni – ce qui donne lieu à un conflit de souveraineté.

16. **M. Aimee** (Sainte-Lucie) remercie le représentant du Royaume-Uni pour son approche constructive vis-à-vis de l'adoption du projet de résolution VI; cependant, le délégué de Sainte-Lucie fait observer qu'en ce qui concerne les îles Turques-et-Caïques, le taux d'endettement par rapport au PIB n'est pas un critère fondé pour suspendre l'application de la Constitution, et que, par ailleurs, la suspension des procès par jury populaire – mesure prise à titre de bonne gouvernance – est contraire à la démocratie, et va au-delà du mandat de la Puissance administrante. Le délégué de Sainte-Lucie ajoute qu'il espère que l'adoption de la résolution par consensus indique bien que le Royaume-Uni reste engagé, auprès de la Commission et du Comité spécial, en vue de faire progresser la cause de l'autodétermination dans tous les Territoires sous juridiction britannique.

Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (A/65/21 et A/65/277)

17. **M^{me} Chambers** (Jamaïque), qui s'exprime en tant que Rapporteur du Comité de l'Information, a présenté son rapport lors de la trente-deuxième session du Comité (A/65/21). Dans le cadre du débat général de ce comité, le rôle majeur des Nations Unies dans les affaires mondiales et du Département de l'information en tant que porte-parole de l'Organisation, et le rôle – tout aussi essentiel – du Comité de l'information ont

été reconnus. Parmi les autres questions abordées dans ce débat figuraient le rôle joué par les nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de promotion des activités des Nations Unies, mais aussi la nécessité de trouver un équilibre entre nouveaux médias et médias traditionnels, de manière à ne pas accentuer le fossé entre pays du Nord et pays du Sud; ont été également soulignées la question de l'importance de la liberté de la presse et de la liberté d'expression; la nécessité de parité linguistique en ce qui concerne les informations communiquées par le Département; l'importance d'une coopération plus étroite entre le Département de l'information et les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions; la nécessité de renforcer le programme spécial d'information du Département sur la question de la Palestine; et, enfin, la nécessité de renforcer les activités des centres d'information des Nations Unies et de leur accorder des crédits plus importants. Le dernier chapitre du rapport du Comité de l'information propose deux projets de résolution sur des questions relatives à l'information.

18. **M. Akasaka** (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) attire l'attention sur le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/65/277), et déclare que l'approche stratégique adoptée par le Département de l'information se caractérise par l'anticipation, la mise en place de partenariats, une organisation et une coordination très précises, un usage responsable des ressources et un certain nombre d'évaluations des incidences. Le Département de l'information a dirigé et coordonné l'équipe spéciale du Groupe de communication des Nations Unies en ce qui concerne la préparation de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les activités qui y sont liées. Dans le cadre de ce processus, on a eu recours aussi bien aux médias traditionnels qu'aux nouvelles technologies; le réseau mondial des centres d'information des Nations Unies y a également pleinement participé, de même que la société civile – et notamment les jeunes –, qui y a pris part avec toute sa créativité. Entre autres activités, le Département de l'information a mis sur pied – sur Internet – de grands concours, aux niveaux mondial et régional, au sujet des objectifs du Millénaire pour le développement; le Département a également mobilisé un certain nombre de « célébrités » et autres personnes pour qu'elles défendent ces objectifs en première ligne.

Les nouveaux médias, tels que les blogs, ont été un canal important de diffusion de l'information.

19. En matière de paix et de sécurité, le Département de l'information a poursuivi son étroite collaboration avec tous les départements pertinents du Secrétariat – notamment le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques et le Bureau des affaires de désarmement; de la même manière, le Département de l'information a continué à s'engager pleinement dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, via un ensemble de communications stratégiques et de soutien à la communication. En coordination avec ses partenaires, le Département de l'information met en œuvre une stratégie de communication vis-à-vis du prochain référendum qui aura lieu au Soudan, en janvier 2011; de plus, le Département de l'information collabore étroitement avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en matière de communication dans la perspective de l'élection présidentielle d'octobre 2010, ainsi qu'avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, pour la promotion et la définition précise du rôle des Nations Unies lors des élections législatives de septembre 2010, dans ce pays. Le Département de l'information souhaite continuer à œuvrer dans le sens de la transition qui fera des stations de radio des Nations Unies pour le maintien de la paix le fondement potentiel de la mise en place de diffuseurs audiovisuels indépendants et opérant à l'échelle de la nation – après l'arrêt des opérations de maintien de la paix.

20. Dans le domaine des droits de l'homme, le Département de l'information a étroitement collaboré avec tous les partenaires au sein du système des Nations Unies – notamment le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Concernant les droits des femmes, le Département de l'information a poursuivi la coordination de l'équipe de communication transitoire de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (UN Women/ONU-Femmes). Le Département a également soutenu les efforts déployés, en matière de communication et d'information, par le Représentant spécial du Secrétaire général dans le domaine des violences sexuelles commises au cours de conflits; le Département de l'information a également lancé, avec Radio Okapi (station de radio de la République démocratique du Congo) et d'autres antennes de

maintien de la paix, une campagne visant à mettre un terme aux violences sexuelles à l'égard des femmes.

21. Ces derniers mois, le Département de l'information a progressé en matière d'utilisation des nouveaux médias et des réseaux sociaux en tant qu'instruments additionnels et complémentaires des activités traditionnelles; cela a permis au Département d'élargir considérablement son champ d'action. En liaison avec les réunions de haut niveau et le débat général de l'Assemblée générale, le Département de l'information a mis en place un site Internet multimédia de conception totalement nouvelle: les « produits » ou réalisations du Département y sont intégrés sur une page unique. Pour la toute première fois, les Unités radiophoniques en langue arabe, en langue russe et en langue espagnole ont posté des enregistrements vidéo des discours prononcés dans ces trois langues; et, de leur côté, les Unités radio en langue anglaise et portugaise proposent, sur leur site Internet, des liens avec des images en direct de certains événements. Le site Internet des Nations Unies a fait l'objet de près d'un million de connexions au cours de la première semaine du débat général, tandis que le site Internet créé spécifiquement à l'occasion de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (portail en six langues) a reçu plus de 90 000 connexions par jour, pendant toute la durée de l'événement. Au cours de cette période, le Centre d'Information des Nations Unies a battu de nouveaux records en termes de nombre de récits quotidiens.

22. D'autre part, le Département de l'information s'est inscrit sur tous les grands réseaux sociaux – notamment YouTube, Facebook et Twitter. M. Akasaka indique qu'il contribue lui-même, occasionnellement, à un blog sur le site *Huffington Post*, où il aborde, de manière plus informelle, certaines priorités des Nations Unies. D'autre part, le Département de l'information conçoit actuellement, sous l'égide des Nations Unies, une collection de livres électroniques, qui sera lancée en 2011, et comportera au départ jusqu'à 1 000 ouvrages. Le Séminaire international des médias pour la paix au Moyen-Orient, qui s'est tenu en juillet 2010 à Lisbonne, a examiné pour la première fois la question du rôle que peuvent jouer les nouveaux médias dans le sens de la paix, dans cette région du monde. Ce même séminaire a également étudié de près le rôle des femmes – israéliennes et palestiniennes – dans le sens

de l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

23. Par ailleurs, l'action du Département de l'information dans le sens d'une coopération approfondie avec la société civile donne d'excellents résultats. Plus de 1 700 délégués, représentant quelque 260 ONG de 70 pays ont participé à la Conférence sur la santé publique au niveau mondial, coorganisée par le Département de l'information et un certain nombre d'Organisations non gouvernementales, et qui s'est tenue à Melbourne en août 2010. Cette pratique récente du Département, consistant à organiser la conférence annuelle des ONG en dehors du Siège des Nations Unies, a permis de diversifier les ONG/partenaires, qui représentent désormais toutes les régions du monde; ces conférences visent à mieux faire connaître l'action des Nations Unies.

24. En novembre 2010, le Département de l'information compte lancer l'initiative dite « Academic Impact », qui vise à faire connaître à l'échelle mondiale – y compris au sein du système des Nations Unies – les idées et propositions d'établissements d'enseignement supérieur. Plus de 400 établissements, représentant 87 pays, sont déjà membres de ce réseau mondial.

25. L'action du Département de l'information en direction des jeunes porte également ses fruits. Des étudiants venus d'une cinquantaine de pays se sont réunis en août 2010 à Kuala Lumpur, en Malaisie, pour participer à la deuxième Conférence « Modèle des Nations Unies », organisée par le Département de l'information, sur le thème : « Vers une alliance des civilisations : Établir des ponts entre les cultures, pour la paix et le développement ». Le Département a entrepris un ensemble d'activités afin de promouvoir l'« Année internationale de la Jeunesse » et l'engagement direct des jeunes vis-à-vis de problèmes majeurs à l'ordre du jour des Nations Unies. D'autre part, les centres d'information des Nations Unies ont conçu des programmes de communication innovants en direction de la jeunesse et de la société civile de chaque pays. Enfin, une initiative collective, intitulée « D'une génération à l'autre : quels enseignements pouvons-nous tirer de l'Holocauste? », a été également entreprise, avec la participation d'étudiants d'université, de parents, de grands-parents et de survivants des camps de concentration.

26. Le Département de l'information recherche en permanence des méthodes créatives, à la fois formelles et informelles, en vue de promouvoir le multilinguisme et la diversité linguistique dans le cadre de toutes ses activités – y compris par le biais des centres d'information des Nations Unies. En tant que coordinateur des questions de multilinguisme, au sein du Secrétariat, M. Akasaka s'est directement intéressé à ce problème. Les « Journées linguistiques » ont pu illustrer les différentes manières, pour le Département de l'information, de promouvoir les langues officielles des Nations Unies auprès de la communauté diplomatique et du personnel des Nations Unies. Toutefois, il est encore difficile de fournir des informations dans les six langues officielles de l'ONU sur le site Internet de l'Organisation, car les ressources disponibles pour la traduction de matériels informatiques n'ont pas suivi le rythme de croissance des activités des Nations Unies. L'action du Département de l'information en vue d'obtenir le soutien d'établissements d'enseignement supérieur pour ce type de traductions d'intérêt général a empêché le Département de consacrer toute l'énergie requise pour garantir la qualité des documents traduits et destinés à l'extérieur. À cet égard, le Département de l'information envisage d'autres options – notamment le recours aux nouvelles technologies.

27. Des progrès importants ont été réalisés en vue de permettre au réseau des centres d'information des Nations Unies de se connecter de manière fiable au Siège des Nations Unies et aux entités du système de l'ONU, et d'améliorer la sécurité physique du personnel des centres d'information. Le Département consacre de très importantes ressources – y compris sur son budget de fonctionnement – au renforcement de la sécurité sur le terrain; mais la sécurité a un coût élevé; or, on a pu constater une baisse des contributions volontaires des États, et cela a eu des effets notables, en particulier lorsque ces contributions permettent d'assurer les salaires du personnel des centres d'information. Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information lance un appel aux États Membres qui disposent d'un centre d'information des Nations Unies, afin qu'ils fournissent au centre en question des locaux gratuits, ou, tout au moins, qu'ils en subventionnent le loyer.

28. L'approche stratégique du Département de l'information vis-à-vis de la mutation rapide du secteur des communications, au niveau mondial, repose sur la

rénovation des infrastructures opérationnelles du Département et le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le dialogue du Département et du Comité de l'information au sujet des politiques et programmes adoptés a été très important en termes d'orientations, et les réunions intersessionnelles de mars et septembre 2010 ont permis de nouveaux échanges de vues sur les développements récents. Au cours de la semaine à venir, le Département de l'information va lancer un nouveau dialogue avec les États Membres et des responsables de haut niveau des Nations Unies : ce sera une nouvelle occasion d'échanges de vues directs sur des questions de portée internationale.

29. Dans le cadre des célébrations de la « Journée des Nations Unies », le Département de l'information doit participer au programme dit « UN4U » (« L'ONU est pour vous ») : dans ce cadre, les Secrétaire généraux adjoints, les assistants du Secrétaire général, et autres responsables officiels se rendront dans des lycées new-yorkais, et mobiliseront par ailleurs les centres d'information des Nations Unies de nombreux pays, afin d'informer les jeunes des activités de l'ONU. Le court métrage qui va être projeté fait partie intégrante de ce programme.

30. *Projection d'un film sur les activités des Nations Unies.*

Dialogue

31. **M. Belkheir** (Jamahiriya arabe libyenne) déclare que la question palestinienne est au cœur des travaux des Nations Unies. M. Belkheir déplore, cependant, que, sur le site Internet de l'ONU, certains liens avec ce problème de la Palestine ne fonctionnent pas correctement dans certaines langues, semble-t-il. Le délégué libyen demande si la brochure publiée par le Département de l'information sous le titre « La question de la Palestine et les Nations Unies » a été conçue exclusivement par le Département, ou en coordination avec les parties concernées. M. Belkheir se dit préoccupé notamment par le fait que le tout premier chapitre de cette brochure fasse référence à l'établissement d'un « foyer juif » en Palestine. Le Département devrait savoir que cette information a non seulement été lue par plusieurs millions de personnes, mais qu'elle est également, désormais, un élément de référence pour des écrivains et des universitaires.

32. Selon certaines informations récentes, un drapeau des Nations Unies aurait été brûlé devant le siège de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Le délégué libyen demande si les services d'information de l'ONU ont rendu compte de cet incident, car, pour sa part, il n'a pas trouvé d'informations à ce sujet. M. Belkheir demande, par conséquent, des précisions – lesquelles seront très appréciables.

33. Abordant ensuite la question du dialogue des civilisations, le délégué libyen demande si le Département de l'information envisage d'élaborer un code de conduite à l'intention des médias – notamment en ce qui concerne la stigmatisation de la religion des autres. Un tel code ne doit pas être contraignant ou porter atteinte à la liberté d'expression; il doit simplement exiger le respect des autres religions, à l'instar du respect dû aux personnes, dans la vie quotidienne.

34. **M. Akasaka** (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) déclare que la brochure intitulée « La question de la Palestine et les Nations Unies » a été publiée il y a déjà quelques années, avant d'être révisée en 2009. Elle a été conçue en consultation avec tous les départements et les parties concernés. On a particulièrement veillé à ce que les informations contenues dans cet ouvrage soient exactes et impartiales. Si certains passages de cette brochure sont jugés non conformes à la réalité ou inappropriés, le Département de l'information est prêt, le cas échéant, à réviser ce contenu.

35. M. Akasaka ajoute qu'il ne dispose d'aucune information au sujet d'un éventuel incident touchant le drapeau des Nations Unies, en Haïti, et qu'il va examiner ce point.

36. Il pourrait être difficile, pour le Département, d'élaborer un code de conduite à l'intention des journalistes; cette question relève peut-être directement des journalistes eux-mêmes. En ce qui concerne les journalistes accrédités auprès des Nations Unies, on a examiné la question d'un code éventuel en matière de conférences de presse; mais M. Akasaka ajoute qu'à sa connaissance, aucun code n'a été élaboré, à ce jour.

37. **M. Uspenskiy** (Fédération de Russie) déclare que le Département de l'information a fait des progrès considérables en matière d'élargissement de ses activités de communication, par le biais des nouveaux médias électroniques. Le délégué de la Fédération de

Russie souhaiterait en savoir davantage sur les progrès éventuellement accomplis dans le cadre des médias traditionnels, et demande si, dans ce contexte, le Département a rencontré des difficultés pour constituer de nouveaux partenariats.

38. **M. Akasaka** (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) déclare que le Département de l'information a réussi à élargir ses activités de communication grâce aux nouveaux médias et aux médias traditionnels : le Département s'est efforcé d'utiliser au mieux l'ensemble des instruments disponibles. En ce qui concerne les supports traditionnels, le véritable défi est d'y associer les nouvelles technologies. En fait, le Siège des Nations Unies n'est pas en mesure d'entretenir sa propre station de radio; dès lors, le Département de l'information produit plutôt des programmes – dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en kiswahili et en portugais – directement accessibles sur le site Internet des Nations Unies, et ainsi transmis aux stations de radio du monde entier. Pour assurer cette diffusion, des accords ont été signés avec un nombre croissant de stations de radio de nombreux pays et régions. S'il disposait de technologies de meilleure qualité et de moyens accrus, le Département de l'information serait à même d'étendre ses programmes vers d'autres destinations – notamment les zones de conflit et les secteurs où les stations de radio en place ou le contrôle de l'État entravent la transmission des programmes radiophoniques des Nations Unies.

39. En matière de télévision, le Département de l'information a réussi à concevoir des produits attrayants, diffusés par les médias à l'échelle internationale; bon nombre de ces programmes ont été récompensés par des prix. Les courts métrages proposés par l'UNifeed, en particulier, ont obtenu un grand succès.

40. Aux côtés des nouveaux médias, la radio et la télévision gardent une place importante, et le Département de l'information poursuivra ses efforts pour élargir encore la portée de ces instruments audiovisuels et améliorer la qualité de leurs produits. Dans le contexte du Plan-cadre d'équipement, l'ONU espère se doter de nouveaux studios de radio et de télévision, ainsi que d'autres équipements, dans ce même domaine. Avec la collaboration des États membres, le Département espère pouvoir développer l'ensemble de son réseau audiovisuel.

41. **M^{me} Chambers** (Jamaïque) félicite le Département de l'information d'assurer la publication de l'UN Chronicle (« Chronique ONU ») en d'autres langues que l'anglais et le français, et note que la version en ligne de cette publication a désormais un lectorat accru; puis M^{me} Chambers demande si l'on note une augmentation des abonnements à l'édition sur papier, et de quelle manière les États Membres pourraient aider le Département à accroître encore le lectorat. Concernant l'initiative dite « Academic Impact », M^{me} Chambers demande des précisions sur les événements qui y sont liés, à New York, et de quelle manière les États Membres pourraient contribuer à la participation, à cette initiative, d'un nombre accru d'établissements d'enseignement de pays en développement.

42. **M. Akasaka** (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) précise que le nombre d'abonnements à la version papier de l'UN Chronicle reste stable, malgré sa publication sur Internet. Depuis le début de l'année 2010, ce magazine a été publié sur Internet dans toutes les langues officielles des Nations Unies; mais des problèmes techniques – que le Département de l'information s'efforce de résoudre – ont parfois retardé la publication de l'UN Chronicle dans certaines langues. D'autre part, on s'efforce également de trouver des éditeurs pour publier la version sur papier, dans les langues officielles de l'ONU, ainsi que dans d'autres langues. À cet égard, M. Akasaka se félicite de l'offre d'assistance présentée par la Mission permanente du Bangladesh pour trouver un éditeur du magazine en bengali; et le Secrétaire général adjoint note également qu'un numéro pilote du magazine a été publié en langue coréenne. L'extension de la diffusion de ce journal – sur les plans géographique et linguistique à la fois – dépend des États Membres; le Département de l'information sera très heureux de recevoir toute offre d'assistance dans ce contexte.

43. Le Secrétaire général des Nations Unies va lancer l'initiative dite « Academic Impact » lors d'un concert qui aura lieu à cette occasion, avec un orchestre invité, et le concours de la Mission permanente de la Chine. Toute université souhaitant participer à cette initiative pourra trouver des précisions à ce sujet et un formulaire de candidature sur le site Internet concerné (www.academicimpact.org).

Débat général

44. **M. Lambert** (Belgique), qui prend la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats à l'adhésion à l'UE (la Croatie, l'Islande, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie), ou encore au nom des pays participant au processus de stabilisation et d'association (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie), et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que l'Union européenne se félicite du fait que la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement ait fait l'objet d'une grande couverture médiatique, dans le monde entier. Dans ce contexte, M. Lambert tient à mentionner les contributions appréciables du Centre régional d'information de Bruxelles et de la campagne très réussie, intitulée « WeCanEndPoverty » (« Nous pouvons éliminer la pauvreté »). L'Union européenne se félicite également de l'action de communication du Département de l'information pour la promotion d'une nouvelle entité, baptisée « UN Women » (ONU-Femmes), de la campagne « UNiTE » (« Tous unis ») visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes, et de l'action récente de sensibilisation au quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Tous ces processus incitent le Département de l'information à prendre de nouvelles initiatives en faveur des femmes, et à intensifier l'action menée à l'occasion du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

45. Par ailleurs, l'Union européenne souhaite réaffirmer les priorités qu'elle avait déjà définies lors de la trente-deuxième session du Comité de l'information. La première de ces priorités est d'améliorer la coordination, l'efficacité et l'intégration des activités d'information à l'ensemble du système des Nations Unies. Il est essentiel que le Département de l'information puisse utiliser les ressources disponibles de la manière la plus stratégique et la plus efficace possible. Le Département et les Centres d'information des Nations Unies devraient renforcer la coopération avec toutes les autres entités de l'ONU, aux niveaux national et régional, pour éviter les doubles emplois et parler d'une seule voix. L'Union européenne se félicite des efforts de coordination déployés actuellement par le Groupe de communication des Nations Unies en vue de parvenir à cet objectif de cohérence globale. L'Union européenne reconnaît que,

si les moyens de communication traditionnels gardent leur importance en matière de diffusion des travaux des Nations Unies, l'Organisation pourrait, par un usage plus efficace des nouvelles technologies de l'information et de la communication, atteindre de nouveaux publics et diffuser plus rapidement ses messages – avec un meilleur rendement et une approche plus favorable à l'environnement.

46. La deuxième priorité soulignée par l'Union européenne est de poursuivre les efforts de rationalisation de la Résolution sur les questions d'information. Une résolution plus structurée et plus orientée vers l'action permettrait au Département de l'information de faire de meilleurs choix, et d'avoir, globalement, une plus grande efficacité.

47. En troisième lieu, l'Union européenne attache une grande importance au multilinguisme – domaine dans lequel il reste encore beaucoup à faire. L'Union européenne demande instamment au Département de l'information de trouver des moyens rentables de diffuser les messages des Nations Unies dans toutes les langues officielles de l'Organisation – notamment par une coopération accrue entre tous les Centres d'information de l'ONU –, et de développer les partenariats avec des établissements universitaires.

48. Les principes de liberté de la presse et de liberté de l'information – essentiels à la transparence, à une gouvernance ouverte et à la lutte contre la corruption – sont réaffirmés tous les ans par l'Assemblée générale dans le cadre de sa résolution intitulée « Questions relatives à l'information ». Mais, malheureusement, au cours de l'année écoulée, un trop grand nombre de journalistes, dans le monde entier, ont été censurés, emprisonnés, enlevés ou assassinés dans l'exercice de leur métier. L'Union européenne condamne très fermement ces agressions de journalistes et réaffirme que c'est à la communauté internationale tout entière qu'il incombe de mettre un terme à ces événements tragiques, et d'appréhender les auteurs de tels crimes. La liberté d'expression est un droit universel, qui doit être protégé.

49. **M. Al-Saiyani** (Yémen), qui s'exprime au nom du Groupe des 77 plus la Chine, souligne l'importance d'une coopération étroite et d'un partenariat entre le Département de l'information et le Comité de l'information. Le Groupe des 77 plus la Chine soutient totalement l'action du Département de l'information lorsque celui-ci fait campagne en faveur de questions

qui revêtent une importance capitale pour la communauté internationale. Étant donné que de nombreux pays en développement n'ont toujours pas les ressources financières et les moyens techniques qui leur permettraient d'accéder aux informations sur les Nations Unies, le Département de l'information doit relever un immense défi – à savoir atteindre le plus large public possible.

50. Le Groupe des 77 plus la Chine souligne également l'importance du programme spécial d'information du Département sur la question palestinienne, dans le contexte de la recherche d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient – conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Le programme de formation annuel au service des professionnels des médias palestiniens opérant dans le Territoire palestinien occupé est l'un des nombreux éléments utiles du programme global, qu'il convient de développer et de renforcer.

51. Le Groupe des 77 plus la Chine demande instamment que toutes les mesures possibles soient prises en vue de renforcer les Centres d'information des Nations Unies; le Groupe des 77 plus la Chine soutient totalement l'action de ces centres. Ces derniers font un travail essentiel de rapprochement des pays développés et des pays en développement en termes d'accès aux technologies de l'information et de la communication.

52. Le Groupe des 77 plus la Chine souligne que les sites Internet des Nations Unies doivent être absolument disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation, et demande instamment davantage de crédits et d'efforts dans le sens d'une parité linguistique totale. Parallèlement, il importe aussi que les médias traditionnels – notamment la radio et la presse écrite – continuent à diffuser des informations au sujet des Nations Unies, dans la mesure où ce type de médias reste le premier moyen de communication dans de nombreux pays en développement.

53. **M^{me} Miranda** (Pérou), réaffirmant l'engagement de son pays en faveur de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, ajoute que tous les États Membres doivent garantir la liberté d'expression et l'accès à l'information, y compris dans les pays en conflit où ceux qui se reconstruisent après un conflit.

54. Le Pérou apprécie les progrès accomplis par le Département de l'information en matière de communication stratégique et d'action liée à l'agenda majeur des Nations Unies – notamment la création récente de l'entité « UN Women » (ONU-Femmes). Tout en contribuant à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension des Nations Unies, les activités d'information en question posent également les bases d'un engagement accru vis-à-vis des objectifs de l'Organisation. Un bon exemple des progrès réalisés dans le cadre des opérations de maintien de la paix est celui du transfert de responsabilités, en matière de radiodiffusion, de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone à un organisme de service public de ce pays.

55. La délégation péruvienne se félicite de l'usage croissant des langues locales dans les Centres d'information des Nations Unies, des liens de ces centres avec de nouveaux acteurs, et de leur utilisation des nouveaux moyens de communication. Les nouvelles technologies et les nouveaux médias font de plus en plus partie intégrante des stratégies de communication, et devraient permettre de combler le fossé qui existe encore, dans ce domaine, entre pays développés et pays en développement. Le gouvernement péruvien est reconnaissant au Centre d'information de Lima de soutenir activement le centre de formation du personnel des opérations de maintien de la paix – par des conférences sur les aspects juridiques pertinents, et sur les relations entre l'armée, la police et la presse. Mais la délégation péruvienne considère également qu'il conviendrait de renforcer le système des centres d'information nationaux, afin que ces derniers soient à même de diffuser le message des Nations Unies de manière globale et coordonnée. Il faut également accorder à ce secteur les ressources indispensables à une gestion efficace de la mission d'information.

56. Étant donné l'importance du multilinguisme et de l'action en faveur de la parité linguistique, la délégation péruvienne demande instamment que les communiqués et déclarations à la presse au sujet des réunions ouvertes soient publiés non seulement dans les deux langues de travail du Secrétariat, mais, en fait, dans les six langues officielles des Nations Unies.

57. **M. Saripudin** (Indonésie) déclare que son pays se félicite de l'action du Département de l'information dans le sens d'une meilleure et d'une plus grande diffusion des matériels d'information des Nations

Unies – notamment par le biais des programmes radiophoniques de l'Organisation, et ce, non seulement dans les langues officielles de l'ONU, mais aussi dans d'autres langues. La délégation indonésienne se félicite tout particulièrement de ce que l'intégration de matériels locaux aux programmes radio hebdomadaires des Nations Unies ait commencé par la langue indonésienne (dite « Bahasa Indonesia »). Toutefois, ces matériels d'information seraient plus largement diffusés et assimilés si les autorités locales participaient davantage à ces transmissions et au contenu même des informations en question. L'engagement actif du réseau de centres d'information des Nations Unies est essentiel à cet égard. M. Saripudin se félicite également de l'action très utile du Centre d'information des Nations Unies de Djakarta, en partenariat avec les autorités et la société civile locales.

58. En tant que pays contributeur aux forces de maintien de la paix, l'Indonésie reconnaît l'importance vitale de l'information au sujet des réussites des opérations, dans ce domaine : il s'agit de fournir des informations exactes, impartiales et en temps opportun au sujet de l'action des soldats de la paix des Nations Unies. L'Indonésie se félicite du développement de la coopération du Département de l'information, du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques – dans le but de mieux faire connaître ces opérations; à cet égard, il convient de poursuivre ce travail de coordination et de collaboration, car il permet de rehausser l'image mondiale des Nations Unies et d'insister sur l'efficacité des missions de maintien de la paix.

59. La délégation indonésienne soutient l'appel lancé au Département de l'information afin qu'il utilise sa présence mondiale au service du dialogue entre les civilisations, de la culture de la paix et de l'action de l'entité « Alliance des civilisations ». Le Département de l'information pourrait jouer un rôle essentiel en matière de sensibilisation des médias du monde entier à la nécessité de lutter contre les stéréotypes dans les médias, voire de les éliminer totalement. Le Département de l'information pourra atteindre cet objectif en développant sa coopération avec les médias locaux et internationaux. Le Département devrait également collaborer avec les médias afin de promouvoir la tolérance et le respect mutuel – sans

pour autant porter atteinte à l'indépendance éditoriale des médias.

60. Enfin, la délégation indonésienne invite le Département de l'information à poursuivre son programme médiatique au sujet de la question palestinienne. Il est essentiel de poursuivre, au niveau international, l'action de sensibilisation à cette question, dans le but de soutenir les efforts dans le sens d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

61. **M. Ciss** (Sénégal) souligne la nécessité de renforcer les Centres d'information des Nations Unies et de les intégrer à la stratégie globale de communication de l'ONU; M. Ciss ajoute que les États hôtes doivent apporter un soutien financier à ces centres d'information. Le Sénégal a mis gratuitement à la disposition du Centre d'information des Nations Unies, à Dakar, de très beaux locaux pouvant abriter un bureau régional au service des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

62. Le Département de l'information devrait déployer tous les efforts possibles en vue d'améliorer la situation en matière de multilinguisme, et de veiller à la parité des langues officielles de l'ONU. De la même manière, il importe d'améliorer la qualité des supports d'information que sont la radio, la télévision, les communiqués de presse et le site Internet des Nations Unies. On peut déplorer que des instruments tels que la radio, la télévision et la presse écrite soient encore considérés comme un luxe dans la plupart des pays en développement. Il faut trouver un équilibre entre médias traditionnels et nouveaux médias, afin de ne pas accentuer la fracture numérique entre le Nord et le Sud; à cet égard, il conviendrait de donner une plus grande visibilité au « Fonds de solidarité numérique ». La délégation sénégalaise se félicite de ce que le Département de l'information se concentre davantage sur les besoins de l'Afrique, et notamment sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

63. Le Sénégal note également avec satisfaction le fait que le Département de l'information poursuive son programme d'information spécial sur la question de la Palestine, et encourage le Département à intensifier ses efforts dans le sens de l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit inaliénable à vivre dans un État libre, indépendant et viable. M. Ciss invite l'ensemble des délégations à soutenir totalement les recommandations et décisions relatives aux

programmes d'information sur la question palestinienne.

64. Enfin, la délégation sénégalaise rend hommage aux professionnels de l'information et de la communication qui travaillent jour et nuit, souvent au péril de leur vie, pour faire connaître les activités de l'Organisation des Nations Unies.

65. **M. Ouazzani Touhami** (Maroc) déclare que tous les Centres d'information des Nations Unies devraient adopter les nouvelles technologies numériques afin d'informer de manière efficace et opportune, en temps réel, et que ces centres devraient concevoir et publier leurs propres lettres d'information et bulletins sur support électronique. Le Centre d'information des Nations Unies de Rabat travaille activement à l'information de la population marocaine au sujet des activités des Nations Unies. Après la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Centre de Rabat a collaboré avec le gouvernement marocain en vue de concevoir une campagne d'information sur les OMD.

66. Le représentant du Maroc ajoute que le programme spécial sur la question palestinienne doit se poursuivre. La délégation marocaine est très reconnaissante au Portugal d'avoir bien voulu accueillir le Séminaire des médias internationaux sur la paix au Moyen-Orient, et d'avoir permis de concentrer le dialogue sur le rôle des femmes – israéliennes et palestiniennes – dans la recherche de la paix et de la sécurité dans cette région du monde. Des ressources supplémentaires devraient être accordées en ce qui concerne le programme de formation des journalistes palestiniens, et notamment les initiatives de formation par le biais d'Internet.

67. Par ailleurs, la délégation marocaine considère le multilinguisme comme une priorité absolue, car cela est essentiel dans le cadre des travaux des Nations Unies. Si l'on peut déplorer, pour l'instant, que l'on ne soit pas encore parvenu à la parité linguistique, la délégation marocaine a la conviction que le Département de l'information va redoubler d'efforts dans ce domaine et poser les fondements d'une communication effective dans les six langues officielles des Nations Unies. Le Département devrait promouvoir de manière encore plus active la diversité culturelle et le dialogue des différentes civilisations – notamment en développant ses relations avec les institutions universitaires. Le gouvernement marocain

se félicite de l'Initiative dite « Academic Impact », à laquelle ont adhéré quelque 300 universités, représentant 60 pays.

68. Le délégué marocain déclare enfin qu'il reste encore beaucoup à faire en matière d'information du grand public au sujet de l'action des Nations Unies dans le sens du maintien de la paix et de la sécurité au niveau international. Il devrait y avoir une communication plus étroite entre le Département de l'information, le Département des Opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, afin d'améliorer la connaissance des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

69. Le Département de l'information devrait utiliser de plus en plus les « médias sociaux », afin de rendre les activités de l'ONU plus accessibles aux peuples du monde entier. Le Département devrait également développer ses partenariats, afin d'améliorer l'interaction avec les États Membres, les organes du système des Nations Unies et la société civile.

70. **M. Núñez Mosquera** (Cuba) déclare que, pour des millions de personnes dans le monde, la question majeure est celle de la survie, plutôt que celle de l'accès à Internet et aux technologies de l'information et de la communication en général. Pour plusieurs centaines de millions d'analphabètes, la liberté d'expression est encore un rêve lointain : ces personnes ont besoin, d'abord et avant tout, de disposer des outils fondamentaux pour se faire une opinion par elles-mêmes, sur la base des informations disponibles. Par conséquent, on peut dire que les Nations Unies ont de nombreux défis à relever pour atteindre l'objectif d'une information factuelle, impartiale et équilibrée, qui puisse s'adresser au plus grand nombre possible. Aujourd'hui, en ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information, le fossé se creuse – en particulier entre le Nord et le Sud. De plus, les flux d'informations sont soumis à des intérêts puissants et à de grandes compagnies qui, bien trop souvent, diffusent des mensonges et portent atteinte à la liberté d'expression et d'information. Les Nations Unies ont un rôle fondamental à jouer pour remédier à cette situation et prendre des mesures concrètes dans le sens d'une utilisation rationnelle des technologies de l'information et une plus grande appropriation de ces technologies par la société.

71. Les Centres d'information des Nations Unies doivent continuer à jouer également un rôle majeur en

ce qui concerne la diffusion d'informations objectives, équilibrées et prenant en considération – comme il se doit – les besoins de leurs bénéficiaires. La délégation cubaine se félicite de la décision de l'Assemblée générale d'implanter un Centre d'information à Luanda. Une fois qu'un tel centre fonctionnera concrètement – et Cuba espère que ce sera très prochainement –, il permettra d'informer les pays africains de langue portugaise des questions les plus importantes du moment.

72. L'utilisation d'un média tel que la radio doit rester prioritaire afin d'informer les populations analphabètes importantes des pays du Sud. La délégation cubaine apprécie que le Département de l'information ait poursuivi le développement de son réseau de diffuseurs audiovisuels associés, et qu'il ait su modifier ses programmes radiophoniques dans le sens d'une qualité accrue et d'une production plus importante dans des langues autres que celles des Nations Unies.

73. M. Núñez Mosquera ajoute que Cuba a été la cible des radios et télévisions américaines pendant plus de cinquante ans – ce qui constitue une violation flagrante du droit international et des réglementations de l'Union internationale des télécommunications (UIT). La diffusion illégale, vers Cuba, d'informations inexactes et falsifiées vise à déstabiliser et à subvertir le régime cubain; de plus, ce phénomène vient brouiller la réception de six chaînes de télévision cubaines, listées – comme il se doit – sur le Fichier de Référence international des fréquences (MIFR). Lors de sa cinquante-troisième réunion, en mars 2010, le Conseil de la réglementation radiophonique de l'UIT a instamment demandé aux États-Unis de mettre un terme à ces interférences. Cuba a déjà dénoncé ces pratiques agressives dans le cadre de divers forums, tels que l'UIT.

74. Le Congrès des États-Unis dépense plus de 30 millions de dollars par an pour la diffusion, vers Cuba, par la radio et la télévision, de plusieurs milliers d'heures de programmes – sur diverses bandes de fréquences. Ces transmissions se font à partir d'avions militaires et autres, en infraction totale avec les réglementations internationales et les accords de l'UIT – dont les États-Unis sont signataires. Certaines stations ou chaînes audiovisuelles sont la propriété du gouvernement des États-Unis; mais d'autres appartiennent à des organisations dont les liens avec le terrorisme sont connus, ou sont utilisées par de telles

organisations. Le gouvernement cubain exige que l'on mette un terme aux actes illégaux des États-Unis, dans ce domaine – actions qui constituent une violation de la souveraineté, de la dignité et de l'indépendance de Cuba.

75. **M. Quinlan** (Australie) déclare que son pays a été très heureux de pouvoir accueillir, en août 2010, des représentants de haut niveau des Nations Unies – notamment M. Akasaka : c'était à l'occasion de la soixante-troisième Conférence conjointe du Département de l'information des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales sur le thème de la santé au niveau mondial. Pays hôte de cette conférence, l'Australie a également contribué à la participation de 22 représentants d'ONG de pays en développement – notamment, pour la première fois, des ONG de Fidji, des îles Tonga et de Vanuatu.

76. L'Australie se félicite des efforts déployés par le Département de l'information pour une sensibilisation accrue à un certain nombre de sujets, grâce à des campagnes de communication mieux coordonnées – notamment la campagne globale de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la communication, en vue de préparer la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Sur la question du changement climatique, le délégué australien encourage le Département de l'information à poursuivre sa collaboration avec toutes les instances pertinentes des Nations Unies, en vue de trouver des synergies en matière de stratégies de communication et de contribuer à une compréhension beaucoup plus « pointue » de la menace globale que constitue le changement climatique. La Division de la communication stratégique a également un rôle important à jouer dans ce domaine, ainsi que sur d'autres grands sujets, tels que le désarmement, le maintien de la paix, les droits de l'homme et l'action humanitaire; tous ces processus doivent être étroitement coordonnés avec les activités des Centres d'information des Nations Unies.

77. Le Centre d'information des Nations Unies pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Pacifique Sud, situé à Canberra, encourage la coopération des différents bureaux des Nations Unies dans cette région Asie-Pacifique; le centre de Canberra contribue également au renforcement des partenariats avec la société civile et les États. Alors que les Nations Unies sont peu représentées, en termes d'agences, dans de larges secteurs de cette région, le Centre d'information

de Canberra permet de mieux couvrir les questions à l'ordre du jour des Nations Unies.

78. Par ailleurs, la reconfiguration récente du site Internet des Nations Unies permet une meilleure utilisation du site et augmente sa capacité à abriter des contenus multimédia. L'Australie considère que la volonté du Département de l'information de recourir aux nouveaux médias et aux réseaux sociaux est un progrès dans le sens d'un engagement accru auprès de la jeunesse. Mais les autorités australiennes reconnaissent également l'importance constante des médias traditionnels et de l'action de la Radio et de la Télévision des Nations Unies – en particulier pour les pays qui ont encore des difficultés à accéder aux nouvelles technologies de la communication. La Mission australienne et les médias australiens sont régulièrement connectés aux émissions de la Télévision des Nations Unies sur les activités du Siège de l'Organisation. Dans ce contexte, la contribution du Bureau du Porte-parole du Secrétaire général est également essentielle; d'ailleurs, le délégué australien considère que ce bureau devrait être encore plus actif. L'Australie apprécie les efforts du Département de l'information pour vulgariser intelligemment les travaux de l'ONU, notamment par des initiatives telles que la fiche d'information de poche « Every Day » et « UN4U » (« L'ONU est pour vous »).

La séance est levée à 18 h 10.